

DU CHOC À LA SIDÉRATION : DES EUROPÉENNES AUX LÉGISLATIVES

Émeric Bréhier, Sébastien Roy

21/06/2024

En croisant les résultats des précédents scrutins de 2014 et 2019 pour les élections européennes et ceux de 2022 pour les élections législatives, Émeric Bréhier et Sébastien Roy, respectivement directeur et membre de l'Observatoire de la vie politique de la Fondation, font le point sur l'évolution des rapports de force politiques. Tout en rappelant les modalités du scrutin des 30 juin et 7 juillet prochains – à savoir deux tours –, ils soulignent les enjeux multiples de ce vote inédit : la dynamique de la campagne, la participation, le fait d'accéder au second tour pour les candidats en lice et la question des duels, voire des triangulaires de second tour.

Les élections européennes ne sont jamais un long fleuve tranquille et sont souvent l'objet de surprises électorales. Celles-ci n'ont pas dérogé à la règle. Certes moins dans leur résultat dans les urnes que pour leurs conséquences politiques. Le souffle de 20 heures fut en effet balayé par celui, quelques minutes plus tard, d'une annonce que nombre avait envisagé tel un cas d'école : la dissolution de l'Assemblée nationale. Pour autant, il convient de revenir sur certains éléments de ce scrutin.

Les élections européennes, la mal-aimée de la participation

Premier élément devant être indubitablement être mis en avant : l'évolution des taux de participation. En France, historiquement, l'abstention a toujours été plus forte lors des européennes qu'aux autres échéances nationales ou locales ayant eu lieu dans la même période.

Évolution des taux de participation

Élections européennes		Élection présidentielle (1 ^{er} tour)	
1979	60,7	1981	81,09
1984	56,7		
1989	48,8	1988	81,38
1994	52,7	1995	78,38
1999	46,8		
2004	42,8	2002	71,60
2009	40,5	2007	83,77
2014	43,9	2012	79,48
2019	50,1	2017	77,77
2024	51,5	2022	73,69

Source : ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Relevons que depuis 2009, les taux de participation pour les élections européennes n'ont cessé de remonter la pente, passant d'à peine plus de 40% à plus de 51% le 9 juin dernier. Force est néanmoins de constater qu'en comparaison avec une autre élection nationale, la présidentielle, le différentiel a toujours été en faveur, et de loin, de cette dernière. La bonne nouvelle de cette hausse de la participation de 2019 a été confirmée à l'occasion de ce dernier scrutin. Des éléments conjoncturels ont assurément joué en faveur de ce sursaut de participation : crise des « gilets jaunes » et mobilisation pour climat en 2019, volonté absolue de sanctionner le pouvoir en place cette année. Et ce même si une majorité, faible mais une majorité quand même, a affirmé s'être exprimée en prenant en compte en premier lieu les enjeux européens¹. Si les chiffres n'autorisent tout de même pas de pavoiser, ils constituent à n'en pas douter un réel motif de satisfaction.

Au lendemain de ces élections de 2024, il convient de rappeler, succinctement, les résultats des deux derniers scrutins de cette échéance démocratique qui existe au suffrage universel direct depuis 1979.

2014, le début du calvaire électoral de la gauche

En 2014, alors que la gauche était parvenue à reconquérir l'Élysée deux ans plus tôt, débutait avec cette échéance européenne ce qui allait devenir un long calvaire électoral. S'il y avait alors 7 circonscriptions hexagonales et une pour les Outre-mer, le cumul des voix au niveau national mérite d'être rappelé.

Résultats des élections européennes de 2014

Parti	Voix	Pourcentage	Sièges
FN	4 712 461	24,86	24
UMP	3 943 819	20,81	20
PS	2 650 357	13,98	13
MODEM	1 884 565	9,94	7
EELV	1 696 442	8,95	6
FdG	1 252 730	6,61	4

Source : ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Déjà, la droite classique s'affaissait, perdant plus de 7 points (et 5 eurodéputés), lorsque le PS n'en perdait qu'un peu plus de 2 (mais après des élections européennes de 2009 fort décevantes) et un eurodéputé. Déjà, EE-LV subissait une forte déconvenue avec la perte de près de la moitié de ses eurodéputés avec un recul de plus de 7 points, lorsque le parti de Jean-Luc Mélenchon maintenait son étiage à plus de 6,5% des suffrages exprimés. Les centristes de François Bayrou progressaient certes, mais incomparablement moins que le FN qui lui multipliait par plus de 4,5 son nombre de voix obtenues ! Le fait politique en cette année 2014 fut bien ce score de l'ancêtre du Rassemblement national (RN). **Le total « gauche » (PS, EE-LV, FdG, Nouvelle Donne) atteint alors 32,44% des suffrages exprimés et 23 eurodéputés.**

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

2019 : des élections européennes pour une nouvelle scène politique nationale

Cinq années plus tard, en 2019, la scène politique nationale avait bien changé. À l'occasion de la dernière élection présidentielle, les deux partis qui avaient successivement occupé l'Élysée depuis 1981 furent exclus du second tour au profit de la candidate du Front national (FN) et d'un nouveau venu, Emmanuel Macron, qui parvint à l'emporter avec plus de 66% des suffrages exprimés. Deux autres éléments doivent être également rappelés pour ces élections de 2019 : la France sortait à peine d'un mouvement social déflagrateur, les « gilets jaunes », et se multipliaient par ailleurs les manifestations contre le dérèglement climatique. Si le premier n'eut que peu de transcriptions

électorales évidentes, le second dans les derniers jours de la campagne conduisit à des surprises au sortir des urnes, avec un rebond de participation que chacun se plut à souligner.

La liste EE-LV, conduite par Yannick Jadot, en profita lorsque celle des Républicains, menée par un nouveau venu François-Xavier Bellamy, obtenait un score bien moindre que ne laissaient présager toutes les enquêtes d'opinion quelques jours avant le scrutin. Par ailleurs, si la liste du RN perdait 1,5 point, elle progressait en voix avec plus de 500 000 suffrages supplémentaires ! Le PS en perdait plus d'un million, et les LR plus de 2 millions². Quant au parti du président de la République, grâce à l'intervention de ce dernier au mi-temps de la campagne électorale, il parvenait à s'ancrer dans la durée, en réalisant un score proche, en pourcentage, de celui obtenu deux ans plus tôt lors du premier tour de l'élection présidentielle. **Le total « gauche » (PS-PP, EE-LV, LFI, Génération-s, PC) atteint alors 31,74% des suffrages exprimés et 25 eurodéputés³.**

Résultats des élections européennes de 2019

Parti	Voix	Pourcentage	Sièges
RN	5 286 939	23,34	23
Renaissance	5 079 015	22,42	23
EELV	3 055 023	13,48	13
LR – UDI	1 920 407	8,48	8
LFI	1 428 548	6,31	6
PS – PP	1 403 170	6,19	6

Source : ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Depuis ces élections européennes de 2019, nombre d'éléments sont venus percuter, et limiter, la restructuration de la vie politique. Des éléments extérieurs évidemment comme la crise liée à la pandémie de Covid-19 puis l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Par ailleurs, les élections territoriales des printemps 2020 puis 2021 ont fait apparaître un système politique dual : une scène politique nationale à laquelle participent ces échéances européennes, marquée par un duopole – qu'il soit jugé par défaut ou pas importe peu – plus ou moins dominant avec deux forces politiques majeures, le RN d'une part et un « bloc central » d'autre part⁴ ; des scènes politiques territoriales caractérisées par le maintien de l'influence prépondérante des forces ayant dominé la vie politique nationale ces dernières décennies, les deux parties du duopole national étant très discrètes à chacun des trois niveaux des collectivités territoriales. Quant au mouvement politique de Jean-Luc Mélenchon qui, déjà en 2017, était parvenu à profiter d'un vote utile pour essayer de qualifier la gauche au second tour, il fit totalement l'impasse sur chacune de ces élections territoriales.

Cette dichotomie des scènes politiques a d'ailleurs trouvé une nouvelle concrétisation lors de la dernière élection présidentielle au cours de laquelle les candidats issus des deux forces en tête en 2017 le furent de nouveau cinq ans plus tard. Pis, aucune des deux représentantes des forces dites

de gouvernement ces dernières années ne parvint à dépasser les 5% des suffrages exprimés, cannibalisées qu'elles furent par des votes utiles différenciés. Pour autant ce partage des eaux, en quelque sorte, fut mis à mal par le coup tactique de Jean-Luc Mélenchon. Éliminé du second tour mais parvenu à se hisser à la troisième place de l'élection présidentielle grâce à une belle campagne et un vote utile extrêmement puissant d'une partie de l'électorat de gauche se refusant à renouveler une quelconque confiance au président de la République sortant, il réussit à rassembler sous la bannière de la Nupes l'ensemble des forces de gauche, à l'occasion des législatives de juin 2022. Et s'il ne devint pas Premier ministre, son inspiration permit l'émergence d'une représentation parlementaire issue des partis rassemblés bien plus conséquente que lors de la précédente mandature. Essentiellement au profit de son parti (qui passe de 17 à 75 députés) et des écologistes (de 1 à 22 députés), les communistes comme les socialistes parvenant à conserver quasiment le même nombre de députés, en dépit de belles (re)conquêtes. Conjugué à une moindre mobilisation du camp présidentiel, à une bonne résistance des LR et à une présence affirmée du RN, ceci mis bout à bout conduit à cette surprise de taille : l'absence de majorité absolue à l'Assemblée nationale pour le président réélu.

Depuis lors, la capacité d'action de la majorité présidentielle est à l'évidence contrainte, difficulté renforcée par une réalité politique induite par la règle de droit : l'impossibilité pour le président de la République de se présenter à un troisième mandat suite à la réforme constitutionnelle de 2008. Cette double réalité, rendant à l'évidence impuissante le président de la République, pose en tout état de cause la question de la survie de son camp politique.

À gauche, après 2022 retours à 2019

En prévision de ces élections européennes, les forces politiques rassemblées sous la bannière de la Nupes, confrontées à des différences de cultures et de pratiques politiques, mais également à des divergences de fond, et compte tenu d'un mode de scrutin proportionnel à un tour, se sont dispersées avec la présence d'au moins quatre listes : celle de LFI conduite par Manon Aubry, celle de Place publique et du Parti socialiste menée par Raphaël Glusckmann⁵, celle tirée par Marie Toussaint pour les Écologistes, et enfin celle dirigée par Léon Deffontaines pour le PCF allié au petit parti d'Emmanuel Maurel. La dispersion est donc de mise. Les Républicains quant à eux ont fait le pari de la continuité en promouvant de nouveau la candidature du parlementaire européen François-Xavier Bellamy. Le Rassemblement national, quant à lui, a poursuivi sa mise sur orbite présidentielle de Marine Le Pen en mettant en avant le nouveau président du RN, Jordan Bardella, lorsque le petit parti issu de la campagne présidentielle de Éric Zemmour, Reconquête !, a comme prévu mené la bataille avec la nièce de la leader du RN, Marion Maréchal Le Pen.

Les sondeurs avaient raison

Le résultat, en tant que tel, des élections européennes en France ne constitue, au final, pas une grande surprise tant les enquêtes d'opinion en avaient dressé les résultats ces dernières semaines. La victoire revient, sans conteste aucune, au Rassemblement national et la défaite du camp présidentiel est cinglante. **Les quatre listes de gauche (PS-PP, LFI, Écologistes, communistes) cumulées obtiennent 31,58% des suffrages exprimés et 27 eurodéputés, c'est-à-dire moins de suffrages qu'en 2014 et moins qu'en 2019.** Alors même que la participation a crû de près de 8 points en dix ans, l'espoir qu'une hausse de la participation puisse conduire à une baisse du score du RN et à une hausse de celui des gauches est ainsi, une fois de plus, déçu. Ne pas prendre en compte cet élément constituerait une erreur stratégique majeure.

Résultats des élections européennes de 2024

Parti	Voix	Pourcentage	Sièges
RN	7 763 463	31,36	30
Renaissance	3 613 203	14,60	13
PS – PP	3 422 564	13,83	13
LFI	2 448 263	9,89	9
LR	1 791 171	7,25	6
EELV	1 362 050	5,50	5
Reconquête	1 352 965	5,47	5

Source : ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Le Rassemblement national progresse de 2,5 millions de voix (7 députés), sans omettre les 1,3 million de suffrages obtenus par la liste Reconquête ! (5 députés). À l'inverse, Renaissance en perd 1,4 million, les Écologistes 1,7 million. LFI en gagne plus d'1 million (et 4 députés), lorsque la liste conduite par Raphaël Glucksmann pour Place publique-Parti socialiste en gagnait plus du double⁶.

Si l'on peut dire qu'il n'y a pas eu de surprises au soir du premier tour, cela ne doit pourtant en rien faire oublier les quelques éléments essentiels suivants.

- Le RN a su, en faisant une non-campagne européenne, maintenir le score qui lui était depuis longtemps promis.
- François-Xavier Bellamy a fait une campagne à son image : sérieuse, mâtinée de quelques coups d'éclat, qui n'a toutefois pas su desserrer l'étau entre une force politique en dynamique (le RN) et une autre de plus en plus perçue comme de centre droit (Renaissance).
- La majorité présidentielle s'est enfoncée au gré de la campagne, à chacune de ses initiatives et y compris celles du président de la République lui-même, comme dans des sables mouvants.
- La liste Place publique-Parti socialiste a su se réapproprié un discours très pro-européen

récupérant sans doute une partie des électeurs de Yannick Jadot lors des dernières européennes, tout comme une grande partie de ceux ayant fait le choix du vote utile pour Jean-Luc Mélenchon comme pour Emmanuel Macron lors de la dernière élection présidentielle. Ainsi 28% des électeurs de 2019 du désormais sénateur de Paris ont-ils voté pour la liste PP-PS contre seulement 12% des électeurs de Nathalie Loiseau. 17% des électeurs d'Emmanuel Macron et 24% de ceux de Jean-Luc Mélenchon de 2022 s'étant rendus aux urnes ce 9 juin ont voté pour Raphaël Glucksmann⁷. Le vote Glucksmann confirme ainsi, par l'inverse, l'explosion de l'électorat socialiste de ces dernières années.

- Quant à celle de Manon Aubry pour La France insoumise, la stratégie déterminée par Jean-Luc Mélenchon et ses proches en mettant au cœur de son message le conflit entre Israël et le Hamas a indéniablement permis non pas seulement une mobilisation électorale à leur profit mais aussi de faire passer au second plan l'ensemble des controverses de ces derniers mois consécutives à leurs attitudes au sein de l'Assemblée nationale ou à leurs prises de position.
- Enfin, celle des Écologistes, comme en 2014, a connu une grave désillusion voyant son électorat séduit en 2019 rejoindre les pénates socialistes ou bien attiré par les positions tranchées de La France insoumise.
- Mais, pour les listes se réclamant de la gauche, le défi est en réalité ailleurs : en dix ans, elles ne sont pas parvenues à récupérer des points dans l'électorat. Il y a certes des évolutions des rapports de force dont les unes peuvent se féliciter et les autres les regretter mais le « gâteau » n'a pas grossi ! Il pèse tout juste un tiers des électeurs s'étant exprimés.

Au-delà de ces résultats nationaux, les équilibres européens ont été moins bouleversés que l'on ne pouvait le penser à la veille des élections. Ainsi, par rapport au sort des urnes cinq ans plus tôt, si le PPE se renforce d'une dizaine de sièges, le PSE se maintient à son étiage de 2019. En revanche, les deux autres groupes participant à la coalition soutenant la présidente sortante de la Commission, Renew et les Verts perdent des plumes. Le premier perd près d'une trentaine d'eurodéputés, lorsque le second une vingtaine⁸.

Comme attendu, même si les deux grands partis européens ont résisté, ce sont les deux groupes de la droite conservatrice (ECR) et d'extrême droite (ID) qui connaissent des progressions significatives. En n'oubliant pas que nombre de nouveaux eurodéputés n'ont pas à ce stade fait connaître les groupes auxquels ils entendent se rallier ou s'ils souhaitaient en créer un autre⁹. Il n'est pas inutile de rappeler ces équilibres politiques puisque le Parlement européen, contrairement à l'image d'Épinal par trop souvent véhiculée, dispose de réels pouvoirs de législateurs en lien avec le Conseil des chefs d'État et de gouvernement. À cette aune parlementaire, c'est bien la stabilité qui prévaut.

Répartition des sièges au Parlement européen en 2014, 2019 et 2024

Groupe	2014	2019	2024
PPE	221	182	190
PSE	191	154	136
RENEW/ADLE	67	108	80
VERTS	50	74	52
GUE-NGL	52	41	39
ECR	70	62	76
ID	48	73	58
NI	52	57	45
AUTRES			44

Source : site du Parlement européen

Les concurrences métropolitaines

Dans des notes précédentes concernant les élections ayant eu lieu ces dernières années, nous avons à plusieurs reprises souligné la concurrence électorale entre Renaissance, les Écologistes, le Parti socialiste et La France insoumise plus particulièrement dans les terres métropolitaines. Le tableau ci-dessous montre l'évolution au sein de ces entités territoriales à forts enjeux.

Évolution des résultats électoraux par ville

Ville	PS-PP		LFI		EELV		Renaissance	
	2019	2024	2019	2024	2019	2024	2019	2024
Rennes	10,91	24,93	6,35	17,85	24,33	14,4	26,19	14,46
Nantes	9,42	23,82	6,11	15,37	24,35	13,72	26,34	14,64
Paris	8,17	22,86	5,31	16,76	19,94	10,7	32,92	17,72
Brest	8,98	22,08	7,32	12,14	18,43	9,17	23,24	13,87
Caen	8,53	21,79	6,54	13,68	18,82	9,64	26,80	18,49
Toulouse	9,25	21,31	8,77	19,78	21,28	11	24,62	13,09
Grenoble	9,38	21,19	7,85	21,87	22,36	12,88	23,96	11,69
Rouen	8,47	21,06	7,78	17,55	18,33	9,19	25,57	14,76
Limoges	9,85	19,96	7,56	12,31	12,82	5,21	22,75	14,15
Nancy	9,11	19,92	5,74	15,36	17,88	8,63	28,27	17,38
Montpellier	8,31	19,61	9,88	24,18	19,53	9,18	22,77	11,09
Tours	7,93	19,5	6,23	14,68	18,18	8,89	25,66	15,59
Lyon	7,45	18,8	5,87	17,18	21	11,18	28,76	15,78
Strasbourg	7,70	18,18	6,9	21,59	20,69	9,02	27,75	14,99
Orléans	7,44	18,04	4,98	14,16	16,32	7,88	26,61	16,73
Lille	8,31	17,52	10,27	25,93	21,71	11,51	22,08	12,49
Saint Etienne	4,70	14,17	7,71	21,04	14,61	6,21	22,46	12,02
Perpignan	5,62	12,58	7,21	14,04	10,73	3,96	19,71	10,98
Mulhouse	6,03	12,4	7,35	23,08	13,71	5,22	22,41	13,54
Marseille	5,17	11,49	8,23	21,54	13,69	5,63	20,59	10,32
Nice	4,57	10,66	4,72	12,28	11,87	3,88	21,83	13,03

Source : ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

On le sait, depuis 2017 l'électorat métropolitain a souvent donné une part importante de ses suffrages au président de la République et à ses soutiens. Ce fut bien évidemment le cas aux législatives de 2017, mais cela le fut également à l'occasion des élections européennes en 2019. Ceci est encore plus vérifié dans les villes dirigées par des édiles socialistes : Rennes (26,19%), Nantes (26,34%), Paris (32,92%), Brest (23,24%), Strasbourg (27,75%), comme de droite comme à Toulouse (24,62%), Orléans (26,61%) ou encore Caen (26,80%) ou même Nice (21,83%). Cinq ans plus tard, la décrue est générale et dans aucune de ces villes centre de métropoles la liste Renaissance ne dépasse les 20% des suffrages exprimés. On relève d'ailleurs une décrue électorale similaire chez les Écologistes : 10 points de moins à Rennes, Nantes, Brest, Toulouse, Nancy... À l'inverse, la liste menée par Raphaël Glucksmann récupère une partie du terrain perdu en plus que doublant son score de 2019 dans la plupart de ces villes : de 10,93% à 24,93% à Rennes, de 8,17% à 23,82% à Paris, de 9,25% à 21,31% à Toulouse, même de 4,70% à 14,17% à Saint-Étienne. Seule déception, même si le score progresse notablement là aussi, à Marseille où il passe de 5,17% à 11,49%. Quant à LFI, à l'instar du PP-PS, elle voit son score plus que doubler dans la plupart des villes, dépassant même les 20% des suffrages exprimés à Saint-Étienne (21,04% contre 7,71%), à Lille (25,93% contre 10,27%), à Strasbourg (21,59% contre 6,9%), à Montpellier (24,18% contre 9,88%), à Grenoble (21,87 contre 7,85%) ! Le rééquilibrage métropolitain que l'on avait déjà vu poindre à l'occasion de la

dernière présidentielle est ainsi confirmé tout en étant modifié. Il ne s'agit plus d'un siège pour trois, mais bien d'un siège désormais pour quatre, avec la chute des Écologistes comme des macronistes qui dominaient en 2019, au profit du PS qui se rétablit et de LFI qui confirme sa progression des législatives de 2022. Et c'est donc la première fois depuis 2017 que le Parti socialiste reprend quelques couleurs sur la scène nationale.

De la sidération

On aurait pu s'attendre à ce que le choc de ces résultats – bien qu'attendus – suffise à lui seul. Pourtant, et contrairement à ce qu'il avait annoncé à plusieurs reprises les semaines précédant le scrutin, le président de la République décida de tirer des leçons nationales d'un scrutin européen en annonçant dès le 9 juin au soir, conformément à l'article 12 de la Constitution, la dissolution de l'Assemblée nationale. Cette décision parfaitement constitutionnelle n'en demeure pas moins rare, sinon unique, dans l'histoire de la V^e République. Il y eut en effet peu de dissolution autre qu'aux lendemains d'une élection présidentielle (comme ce fut le cas en 1981 et 1988) : l'une en 1968 suite aux « événements » de mai, une en 1997 dite de « confort » qui conduisit la gauche plurielle de Lionel Jospin aux responsabilités, et donc celle que nous venons de vivre. Mais jamais, une dissolution ne survint aux lendemains d'élections intermédiaires néfastes pour la majorité présidentielle. Elles auraient été par trop fréquentes ! Comme si le Château ne supportait plus la situation issue des précédentes législatives. Comme si nulle autre solution que celle du « tapis » ne pouvait être imaginée ou mise en œuvre pour assurer une stabilité gouvernementale et parlementaire. Comme s'il ne fallait surtout pas attendre une éventuelle motion de censure que chacun promettait à l'automne à venir dans le cadre du vote du budget de la Nation. À la dissolution de « confort » de 1997 succéderait ainsi une dissolution de « l'inconfort » en 2024.

Renverser la table !

Le Rassemblement national a indéniablement réagi promptement à l'annonce de la dissolution. Fort de son score aux européennes, il sait en comptant sur ses seules forces être en mesure de se qualifier dans la majeure partie des circonscriptions. Et si d'ordinaire, s'inspirer des résultats aux européennes pour des législatives est singulièrement hasardeux, le très faible espace de temps entre ces deux scrutins aux enjeux nationaux clairs peut laisser à penser que les équilibres politiques ayant prévalu le 9 juin dernier ont de grandes chances d'être ceux émergeant des urnes le 30 juin prochain. L'enjeu pour la formation de Marine Le Pen fut donc de trouver des alliés permettant de mettre en scène un élargissement politique. En ce sens, la prise de position personnelle du président des Républicains, Éric Ciotti, joua son rôle. Et le refus d'un accord avec

Reconquête ! participe évidemment de cette volonté de « respectabilité ». Avec des scores nationaux oscillant entre 30 et 35%, la dynamique politique est clairement de ce côté avec une réelle perspective de majorité absolue grâce aux renforts des « Ciottistes ».

Quel avenir pour Les Républicains ?

Les Républicains, secoués par des désaccords sur l'attitude à adopter vis-à-vis du président de la République depuis sa réélection, ont certes réagi promptement face aux annonces de leur président. Réaction unanime des cadres dirigeants qui peut leur permettre d'espérer sauver une partie de leur soixantaine de rescapés des dernières législatives. La poutre a véritablement bougé, même si ce ne fut pas dans le sens souhaité par le président de la République.

La chute de la maison Macron ?

La majorité présidentielle fut saisie d'une sidération équivalente à l'ensemble de la classe politique. Si le secret de cette décision fut bien gardé, l'on aurait néanmoins pu s'attendre à ce que l'annonce passée, les responsables de la majorité présidentielle décident immédiatement que ne seraient pas présentés de candidats face aux sortants des Républicains, des socialistes, des communistes voire des Verts afin de mettre les actes en conformité avec les paroles présidentielles. Pourtant, rien de tout cela. Bien au contraire : fut de nouveau affirmée la possibilité d'un élargissement de la « majorité » dès lors que les impétrants s'accordaient sur quelques mesures avancées par le président de la République. Dès lors, du temps était donné aux forces politiques issues de la Nupes de 2022. Pis, les discussions entre les trois parties prenantes du bloc central laissèrent apparaître plus une impréparation et une division qu'une quelconque dynamique politique. Et si finalement le nombre de sortants ayant décidé de ne pas y retourner (on pourra citer entre autres Jean-Louis Bourlanges, Joël Giraud ou Vincent Bru) fut bien moindre que craint par certains, le moins que l'on puisse dire est que l'enthousiasme ne semble pas avoir étreint l'ensemble des députés sortants. Et si on y ajoute la décision d'Édouard Philippe d'envoyer au combat ses candidats sous ses propres couleurs (et l'association de financement qui va avec), le tableau pour le camp présidentiel est bien sombre. Les circonscriptions où la majorité présidentielle a *in fine* décidé ne pas présenter de candidatures issues de ses rangs relèvent plus de la réaction que de l'anticipation.

La force d'action rapide du Nouveau Front populaire

Du côté des forces de gauche, il convient de noter tout d'abord la rapidité de la réaction des forces politiques constitutives.

Comme convenu dans ce type d'accord, les circonscriptions avec un député sortant de gauche conservent la même étiquette politique. Il revient ensuite aux commissions d'investiture de chaque parti concerné de faire ses choix¹⁰. On se souvient que l'un des reproches qui avait porté à l'encontre de la direction nationale du PS lors de l'accord de la Nupes était le faible nombre de circonscriptions réservées à des candidatures uniques issues des rangs socialistes. Cette fois-ci, le moins que l'on puisse dire, même si celle-ci n'est pas proportionnelle aux résultats des européennes et, si cela n'empêche évidemment ni les grognes ni les désaccords locaux, un véritable rééquilibrage a eu lieu.

Répartition des circonscriptions entre les forces de gauche

Partis	2022	2024
LFI	330	229
PS	70	175
Écologistes	100	92
PC	50	50

À celles-ci venant s'ajouter les circonscriptions ultramarines où les spécificités de chacun des territoires furent prises en compte et, comme d'habitude, laissées en dehors de l'accord national. Il convient ici de relever, car cela a son importance, que les circonscriptions au sein desquelles des dissidents PS ou DVG avaient été élus, en 2022 et ensuite, ont été attribuées dans l'accord au PS. Mais également que dans la centaine de circonscriptions supplémentaires obtenues par le PS figurent nombre de territoires ayant élus des députés appartenant à la majorité de François Hollande. Le rééquilibrage, aussi critiquable soit-il, n'est pas que quantitatif. Il est également qualitatif.

Un scrutin à deux tours

Rappelons ici quelques chiffres : plus de 87% des circonscriptions remportées par les candidats de la Nupes en 2022 avaient un député membre de la coalition présidentielle de 2012 (65 des élus LFI, 10 élus communistes, 28 élus socialistes, 18 députés Écologistes, quatre députés de Génération-s et un député DVG).

Par ailleurs, lors des dernières législatives, quand le candidat de la Nupes opposé au RN au second tour était issu de LFI, il ne gagna que dans un peu plus d'un cas sur trois (12 contre 20), proportion qui monte à un plus de la moitié pour les communistes (7 contre 5), et aux deux tiers pour les socialistes (8 victoires contre 4 défaites). Quant aux Écologistes, ils ne remportèrent aucun de leurs quatre duels face au RN. L'essentielle des victoires de LFI se construisirent ainsi à l'occasion de seconds tours face à des députés majorité présidentielle et dans des circonscriptions

remportées à gauche en 2012.

Quant aux candidats issus des Républicains, en 2022, leur plus grand défi fut bel et bien de passer le couperet du premier tour. Ainsi, 13 sur 18 remportèrent leurs duels face à Ensemble, 24 sur 27 gagnèrent leurs duels face aux candidats de la Nupes et 24 sur 26 furent élus dans leurs duels face aux candidats du RN. Au final, sur 71 candidats qualifiés au second tour, 61 d'entre eux en sortirent victorieux. Bien que très affaiblis en 2022, les élus républicains firent preuve d'une réelle résilience. Le miracle se répètera-t-il en juillet 2024 ?

Pour mémoire, enfin, le Rassemblement national affronta les autres forces politiques dans 192 duels, qu'ils remportèrent dans plus de 46% des cas : 52 victoires dans 104 confrontations face à Ensemble, 34 victoires dans 62 duels face à la Nupes et 2 victoires pour 26 duels face aux Républicains.

Passé l'effet de sidération, les logiques imposées par un mode de scrutin uninominal à deux tours avec un seuil d'élimination se sont mises en place. Rappelons que sont qualifiés pour le second tour les deux candidats ayant obtenus le plus de suffrages exprimés. Peuvent également se maintenir l'ensemble de ceux ayant obtenu 12,5% des suffrages des inscrits (et non pas des exprimés). Dès lors si, comme le laissent penser les premières enquêtes d'opinion, la participation dépasse les 65%, voire atteint les 70%, le nombre de triangulaires risque d'être bien plus important qu'on ne peut le mesurer encore aujourd'hui. Ainsi avec 70% de participation, un candidat approchant les 18% des suffrages exprimés peut se maintenir au second tour, même s'il n'est que le troisième (ou le quatrième). À 65%, la barre est au-dessus des 19,25 % et à un peu moins de 21% pour un taux de participation à 60%¹¹. Dès lors, s'il y a à l'évidence un enjeu majeur de qualification pour le second tour, un autre apparaît immédiatement, et il fait déjà l'objet de débats, d'échanges, voire de prises de position : que feront les partis politiques refusant de voir émerger une majorité en faveur du Rassemblement national et de ses alliés si, dans une circonscription, le maintien d'un de leurs candidats renforce les chances du candidat du RN d'accéder à la députation et au final d'obtenir une majorité absolue à l'Assemblée nationale ?

Il n'est pas inutile alors de se remémorer le précédent de 1997. Le taux de participation y fut de 67,92% au premier tour, puis de 71,08% au second tour. C'est-à-dire près de vingt points de plus que lors des dernières européennes, et quelques points de moins que lors de la dernière élection présidentielle. Il n'est donc pas illusoire de penser que de tels taux de participation puissent être atteints. Et si on ajoute à cette donnée le fait que les triangulaires (76 candidates et candidats du FN se maintiennent au second tour) d'alors, si elles ne rendirent pas possible la victoire de la gauche plurielle, la confortèrent, on perçoit bien quelques éléments de comparaison.

Si les élections législatives des 30 juin et 7 juillet prochains découlent d'une élection européenne cataclysmique pour la majorité présidentielle, les règles électorales bien différentes entre ces deux élections doivent conduire à la plus grande circonspection quant à la transcription des résultats du 9 juin dernier dans chacune des circonscriptions. Bien sûr, comme relevé plus haut, le faible laps de temps entre le 9 et le 30 juin peut assurément conduire à des résultats similaires. Toutefois, c'est mettre de côté les éventuelles conséquences sur le comportement électoral de nos concitoyens des évolutions quant à l'offre politique. C'est également faire fi des souhaits de victoire de tel ou tel regroupement politique et de l'émergence de votes utiles voire stratégiques – bien évidemment pour le second tour, mais certainement également dès le premier tour. C'est enfin ne pas tenir compte de l'existence de... deux tours.

Au final, cette dissolution censée prendre de vitesse les oppositions aura surtout pris de court les parties prenantes de la majorité présidentielle. Alors que chacun fourbissait ses armes pour 2027, voilà les impétrants confrontés à une véritable impasse stratégique trois ans avant l'échéance prévue. Comment affronter une organisation politique en dynamique, dépassant dès le premier tour les 30% des suffrages exprimés, sans être en mesure de constituer un cartel électoral suffisamment puissant pour faire jeu égal au premier tour, tout en étant capable de rassembler au-delà de ses seules frontières au second ? À l'occasion de ces législatives anticipées, et au lendemain d'une élection européenne marquée par la dispersion, allons-nous assister à l'émergence d'une nouvelle bipolarité politique ?

1. Voir « [Comprendre le vote des Français](#) », Ipsos, 9 juin 2024.
2. Voir les résultats sur le site du [ministère de l'Intérieur et des Outre-mer](#).
3. Ibid.
4. Évidemment concurrencée, notamment par LFI. On les considère ici comme majeures puisque les candidats les représentant se sont qualifiés pour le second tour de l'élection présidentielle en 2017 comme en 2022.
5. Confirmé bien plus aisément qu'en 2019.
6. Voir les résultats du scrutin sur le site du [ministère de l'Intérieur et des Outre-mer](#).
7. Ifop, *Profil des électeurs et clés du scrutin*, 9 juin 2024, pour *Le Figaro*, LCI et Sud Radio.
8. Voir le résultat des élections européennes sur le [site du Parlement européen](#).
9. Un groupe doit rassembler des députés d'au moins sept pays différents.
10. C'est cette règle qui explique l'éviction de Julien Bayou à Paris par les Écologistes, mais également la possibilité pour LFI d'essayer d'éradiquer les députés sortants ayant fait part de leur opposition à Jean-Luc Mélenchon, Alexis Corbière et Rachel Garrido.
11. La première semaine suivant l'annonce de la dissolution a d'ailleurs vu nombre de Françaises et de Français se précipiter pour établir des procurations. Ce qui à l'évidence s'explique par les départs en vacances des juilletistes, mais qui signifie certainement également une volonté de participer à ce qui apparaît bien comme un scrutin d'importance. C'est ainsi, selon les services du ministère de l'Intérieur, plus d'un million de procurations qui ont déjà été enregistrées, soit plus de six fois plus qu'en 2022.

